

## Connaissances juridiques générales

### Épreuve de juin 2021

En date du mardi 25 mai 2021, Jacques MONTTO, instituteur à l'école primaire de Remich, a, comme il le fait tous les ans, emmené 14 des élèves de sa classe de cycle 4 pour une visite de l'exploitation agricole laitière NORD-MËLLECH s.e.c.s. établie à Winseler, localité proche de Wiltz. *Diekirch*

L'excursion scolaire avait été expressément autorisée par les parents de l'ensemble des élèves y participant. Deux parents d'élèves, Fabienne MASSART et Etienne SCHWARZ accompagnaient les enfants et l'enseignant.

Après un trajet d'un petit plus d'une heure en bus, les enfants, l'enseignant et les deux parents sont arrivés à Winseler en cours de matinée. A la suite d'un petit déjeuner offert par Henri WIESEN, l'associé commandité de NORD-MËLLECH, la visite de l'exploitation a commencé.

Les enfants ont été surpris de constater que deux vaches portaient à un sabot un bracelet orange fluorescent et qu'elles avaient été séparées du reste du cheptel. Henri WIESEN leur a expliqué que ces bêtes avaient récemment suivi un traitement aux antibiotiques pour une mammite, de sorte qu'elles devaient être ségréguées, étant donné que leur lait n'était actuellement pas comestible.

Au cours de la visite, trois mineurs, Charles M., Prosper K. et Jeanne S., se sont écartés du groupe et sont revenus auprès des bêtes mises à l'écart. Sur une idée de Charles M., Prosper K. et Jeanne S. ont décidé d'ouvrir la barrière séparant les deux bêtes du reste du cheptel. Celles-ci ont rejoint le troupeau en partance pour la salle de traite.

Les ouvriers agricoles de NORD-MËLLECH ne se sont rendu compte de rien et ils ont procédé à la traite de l'ensemble de 67 vaches laitières de l'exploitation, y compris celles équipées d'un bracelet orange fluo.

A la fin de la visite, l'enseignant et les élèves sont passés par la boutique de l'exploitation où ils ont pu acquérir de délicieux fromages fabriqués sur place.

*Wiesen - deont*

Le soir du 25 mai 2021, NORD-MËLLECH a livré son lait, comme tous les jours, à la société de droit belge LAITERIE GAUMAISE S.p.r.l. établie à Virton, à laquelle elle est liée par un contrat cadre, dénommé « contrat de fourniture exclusive » soumis au droit belge et prévoyant attribution de for aux juridictions de la Province de Luxembourg.

LAITERIE GAUMAISE a procédé à un examen biologique de routine, au cours duquel il est apparu que le lait livré par NORD-MËLLECH était impropre à la consommation humaine, étant donné qu'il contenait des traces d'antibiotiques dans une concentration dépassant les normes sanitaires applicables.

Par courrier recommandé du 28 mai 2021, LAITERIE GAUMAISE a indiqué à NORD-MËLLECH qu'elle avait entièrement détruit le lait livré en date du 25 précédent, de sorte qu'elle refusait de le payer. Elle a également fait savoir à son fournisseur qu'elle allait procéder à l'application de la sanction contractuelle de la rétrogradation en catégorie 2, ce qui entraîne une baisse de 12% du prix du lait payé à l'exploitant, pendant un mois. Finalement, LAITERIE GAUMAISE a indiqué à son cocontractant qu'elle allait faire procéder aux frais de NORD-MËLLECH à une enquête technique approfondie, afin que soient déterminées les causes de la présence d'antibiotiques dans le lait livré. Le courrier de LAITERIE GAUMAISE mentionne avec précision les dispositions contractuelles sur lesquelles elle se base pour exiger l'imposition desdites sanctions.

A la suite de ce courrier, Henri WIESEN a visionné le film de vidéo-surveillance et il y a vu les enfants ouvrir la barrière. Il est atterré.

Il vous demande de le lui exposer de manière détaillée et structurée quels sont ses droits et obligations suite aux incidents du 25 mai et quelles sont les actions judiciaires à craindre ou à entreprendre.

*Refuse médecine*